

LEGISLATURE 2011 – 2016

PROCES-VERBAL no 23

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 10 septembre 2014 à 20 h 15
à la Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : M. Frédéric Glauser

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 22 de la séance du 25 juin 2014
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Assermentation de M. Fabrice Laluc (PS) en remplacement de Mme Gratianna Salina, démissionnaire
5. Election d'un membre de la commission de recours en matière d'impôts en remplacement de M. Frédéric Glauser (PDC+I), élu à la présidence du Conseil communal
6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
7. Réponse municipale N° 1/2014 – Interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (PS) « Propositions pour la réalisation d'un skate parc »
8. Préavis municipal N° 12/2014 – Arrêté d'imposition pour la période 2015-2016
9. Rapports
- 9.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 11/2014 – Demande de crédit de Fr. 107'000.-- pour des travaux de réfection au 1er étage du collège des Mousquetaires
- 9.2. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS) – « Récupération des plastiques : les promesses s'envolent. Les règlements restent »
10. Communication N° 13/2014 – Nouveaux collaborateurs nommés au sein de l'administration communale
11. Propositions individuelles et divers

Appel

62 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : François Bercher – Marcelle Blanc – Pierre-André Bugnon – Sylvie Conod – Fabrice Donatantonio – Erik Dumusque – Ghislaine Durand – Gérald Helbling – François Junod – Jules Kläy - Massoud Lavassani – Sophie Lorimier – Claude-Alain Luy – Lionel Martin – Daniel Meyer – Jean Nervi – Raphaël Onrubia – Serge Overney – Nicole Rivet

Absent(e)s : Michel Culand – Pierre-André Oberson

M. le Président ouvre cette première séance de l'année 2014-2015, 23^{ème} séance de la législature. Il espère que tout le monde a passé un bel été, malgré une météo plus que capricieuse. Dans toutes choses, il faut voir le côté positif. Il se dit donc persuadé que chacun est devenu champion du plan B pour déjouer les mauvais tours de la météo. Il salue les personnes présentes, la presse et le public, qu'il remercie de s'être déplacé pour suivre nos débats et souhaite que ceux-ci soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le point 5 – Election d'un membre de la commission de recours en matière d'impôts en remplacement de M. F. Glauser (PDC+I) – devient 5.1 et un point 5.2 doit être ajouté pour l'élection d'un membre au Conseil d'établissement en remplacement de M. R. Sendra, démissionnaire.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté tel que modifié.

2. Adoption du procès-verbal N° 22 de la séance du 25 juin 2014

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 25 juin 2014 est adopté à une très large majorité (quatre abstentions)**, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du bureau du Conseil communal

Nous avons eu à déplorer le décès, le 28 juin dernier, de M. Robert Mouron, figure emblématique de la section boélande du PDC, qui fut président du Conseil communal en 1976. Nous devons également regretter le décès, le 28 juillet 2014, de M. Michel Schyrr, beau-père de notre collègue Mme R. Schyrr et papa de notre ancien collègue M. D. Schyrr. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

Nouvelle beaucoup plus réjouissante, notre collègue Mme S. Glardon a donné naissance le 19 août à une petite fille prénommée Mélie. Toutes nos félicitations !

Lettres de MM. J. Vacheron et R. Sendra annonçant leur démission respective du Conseil communal. Tant le PLR que le parti socialiste n'ont plus de viennent-ensuite. Ils doivent donc rechercher de nouveaux candidats et ceux-ci pourraient être assermentés lors de la prochaine séance.

L'association Sécurité Riviera tiendra son rapport de législature à La Tour-de-Peilz ce samedi 13 septembre. Une démonstration se tiendra dès 10h30 dans la cour du Collège des Marronniers. Ce même jour, la bibliothèque communale célébrera son 175^{ème} anniversaire, selon le programme que chacun a reçu. Jeudi 19 septembre, le Musée suisse du jeu organise une table ronde dans le cadre de son exposition temporaire consacrée à la 1^{ère} guerre mondiale.

Les jetons de présence de la dernière séance de l'année écoulée seront versés à l'association Je guide tes pas, association pour les détenteurs de chiens guides d'aveugles.

Rappel des prochaines votations fédérales et du dépouillement qui aura lieu le dimanche 28 septembre.

4. Assermentation de M. Fabrice Laluc (PS) en remplacement de Mme Gratianne Salina, démissionnaire

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- **M. Fabrice Laluc**, né le 27 mars 1962 et domicilié à l'avenue de la Paix 2D, en remplacement de Mme Gratianne Salina, membre du groupe socialiste, démissionnaire

5.1. Election d'un membre de la commission de recours en matière d'impôts en remplacement de M. Frédéric Glauser (PDC+I), élu à la présidence du Conseil communal

La candidature de M. W. Bühlmann est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Willy Bühlmann est élu membre de la commission de recours en matière d'impôts à l'unanimité.

5.2. Election d'un membre au Conseil d'établissement scolaire en remplacement de M. Richard Sendra (PS), démissionnaire

La candidature de Mme S. Glardon est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Sandra Glardon est élue membre du Conseil d'établissement scolaire à l'unanimité.

6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

- 6.1. Mme Ch. Rithener annonce qu'elle développera, lors de la prochaine séance, une motion intitulée « Une politique du logement proactive, des logements pour tous, à prix abordables, protégés, adaptés ».
- 6.2. Interpellation de Mme Marianne Adank (PLR) intitulée « Les nageurs plongent mais les tarifs s'envolent... »

Le texte de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, est le suivant :

« Je pourrais intituler cette interpellation relative à la piscine des Mousquetaires : « Les nageurs plongent mais les tarifs s'envolent... ».

Vous le savez peut-être, j'attache de l'importance aux questions touchant à la pratique du sport pour tous.

En effet, les discussions sur les frais de la santé sont omniprésentes et il est démontré qu'un certain nombre de maladies non transmissibles sont aggravées par l'inactivité ainsi que par notre mode de vie sédentaire et sont une cause importante des coûts engendrés.

C'est pourquoi il est primordial de pouvoir offrir au plus grand nombre des possibilités de pratiquer un sport et, si cela est possible, à proximité. La natation, voire l'aquagym, font partie des activités de loisir qui contribuent en même temps aux efforts faits pour rester en bonne santé. De plus, elles peuvent aussi être pratiquées par des personnes plus toutes jeunes ou qui ne sont pas en grande forme physique.

C'est donc avec surprise que j'ai constaté, à la rentrée, que les tarifs d'entrée à la piscine des Mousquetaires ont tous augmenté ; ils ont été doublés voire triplés même pour les entrées « enfants ».

Je me permets par conséquent de demander à la Municipalité comment cette politique de prix se concilie avec le souci de maintenir, voire d'améliorer, l'état de santé de notre population. Nos autorités ne devraient-elles pas plutôt encourager ceux qui, de manière responsable, pratiquent un sport ? Ces augmentations ne vont pas dans ce sens. S'agit-il de limiter l'accès à la piscine ? Quel bénéfice supplémentaire envisage-t-on d'atteindre avec ces hausses ? Sont-elles vraiment justifiées et inévitables ?

Même si les nouveaux tarifs ne sont en soi pas excessivement élevés, ces augmentations ne donnent pas un signe positif.

Je souhaiterais que notre commune continue à offrir des entrées à bas prix à la piscine et montre ainsi qu'elle prend à cœur les soucis de santé publique.

Merci de votre attention. »

Mme M. Adank précise qu'elle souhaite obtenir une réponse écrite à son interpellation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

- 6.3. Interpellation de M. Eric Mamin (PLR) intitulée « Panneaux interdit aux chiens »

Cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, est lue par M. le Président. Son texte est le suivant :

« Plusieurs citoyens propriétaires de chiens et également non propriétaire de chiens, m'ont interpellé à propos des panneaux « interdit aux chiens » qui sont apparus entre le 25 et 26 août 2014.

Ceux-ci sont situés dans les secteurs du port, du Parc Roussy, du bain des Dames, etc., soit une douzaine de panneaux supplémentaires.

Les personnes venant visiter notre belle commune et son bord du lac avec leur chien, risquent de ne pas comprendre s'ils peuvent passer ou non dans ce secteur au vu de l'ambiguïté de l'emplacement de ces panneaux.

De plus, nombreux sont ceux qui de par leur localisation nuisent au cachet d'un si bel endroit duquel nous sommes tous si fiers à juste titre.

Je ne vais pas m'allonger sur le fait que certains nouveaux panneaux situés à quelques centimètres de ceux qui sont déjà en place depuis des années ont un double emploi qui frise le ridicule. En effet, ces panneaux sont suffisamment explicites sur le règlement de Police concernant les chiens, sans avoir à y joindre un autre panneau "chien interdit".

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, je vous demande comment vous justifiez la raison d'être de ces panneaux et si vous comptez les laisser en l'état.

En vous remerciant. »

M. E. Mamin indique qu'une réponse orale le satisferait.

La Municipalité préfère pour sa part que la réponse se fasse sous forme écrite.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

7. Réponse municipale N° 1/2014 – Interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (PS) « Propositions pour la réalisation d'un skate parc »

Mme A.-M. Arnaud ne se dit pas satisfaite de la réponse apportée par la Municipalité à son interpellation. Elle attend une réponse précise sur sa dernière interpellation dans laquelle elle abordait quatre lieux bien définis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Comme indiqué, la Municipalité répondra à cette interpellation dans le cadre du préavis qui sera déposé au sujet de la réalisation du skate parc.

8. Préavis municipal N° 12/2014 – Arrêté d'imposition pour la période 2015-2016

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission des finances.

9. Rapports

9.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 11/2014 – Demande de crédit de Fr. 107'000.-- pour des travaux de réfection au 1er étage du collège des Mousquetaires

Rapporteur : M. Jacques Devenoge

La parole n'est pas demandée ni sur l'entrée en matière, ni sur l'amendement ou le rapport de la commission. Au vote, **l'amendement de la commission est adopté à l'unanimité. Les conclusions du préavis municipal sont elles aussi adoptées à l'unanimité, telles qu'amendées.** Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis N° 11/2014,
- Oui le rapport de la commission chargée d'examiner le dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux de transformation et d'entretien du 1er étage du Collège des Mousquetaires ;
2. d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 100'000.—, tel qu'amendé, à prélever par le débit du compte N° 9143.071.00 « Collège des Mousquetaires – Réfection » ;

3. d'autoriser la Municipalité à amortir le présent crédit par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissement futurs » doté à ce jour de Fr. 12'030'000.— ;
4. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles ;
5. de financer cet investissement par la trésorerie courante.

9.2. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS) – « Récupération des plastiques : les promesses s'envolent. Les règlements restent »

Rapporteur : Mme Geneviève Pasche

M. J.-Y. Schmidhauser rappelle que l'élément principal de la nouvelle politique de récupération et d'élimination des déchets est le tri à la source, respectivement la valorisation des déchets. C'est à tel point vrai que le slogan « Trier, c'est valoriser » est imprimé sur chaque sac poubelle. Aujourd'hui, notre commune, à l'instar d'autres communes, a déjà mis en place une politique de tri et de valorisation sur certains types de déchets, en particulier le papier, les déchets végétaux et différents déchets spéciaux. Mais aucune récupération sélective des plastiques n'est organisée. Or, 1 kg de matières plastiques recyclées, c'est 1 l de pétrole et 2,5 kg de CO² économisés. En Suisse, la consommation est en moyenne de 1 million de tonnes de matières plastiques par an, soit 125 kg par habitant (emballages 37% et construction 25%). Cette motion s'inscrit en droite ligne du slogan officiel. Il apparaît en effet aujourd'hui manifestement qu'un certain nombre de déchets plastiques sont susceptibles d'être valorisés. Plusieurs familles de plastiques peuvent faire l'objet d'une filière de recyclage (PET, PE-HD, PE-LD, PP, PS et certains autres plastiques). La liste s'allonge au fur et à mesure des progrès techniques. Le polystyrène (PS) est recyclable dans une grande variété de produits incluant accessoires de bureau, jouets, boîtiers et panneaux isolants. Les bouteilles de lait en plastique blanc (PE) peuvent être intégralement récupérées et valorisées. On en fait des protèges-câbles. Certains pays voisins, comme l'Allemagne, atteignent des taux de recyclage de 40%, alors qu'en Suisse on n'arrive à peine à 10%. La valorisation de tous nos déchets, et en particulier des déchets plastiques, suit une logique implacable qui se traduit par quatre principes simples et, au demeurant, fort logiques :

1. La clé pour permettre une valorisation correcte, notamment des plastiques, est le tri à la source, permettant d'obtenir des déchets de qualité.
2. Le tri à la source passe nécessairement par la mise en place d'un système de récupération sélectif.
3. La mise en place d'un tel système de récupération sélectif passe nécessairement par une organisation adéquate du système de ramassage.
4. La mise en place d'un système de ramassage sélectif passe d'abord par une volonté politique, qui doit s'exprimer au niveau des communes.

A ce jour, certaines communes ont déjà mis en place une récupération – à tout le moins partielle – de certains plastiques. Cette récupération sélective permet d'alimenter des filières qui existent déjà en Suisse, mais qui souffrent précisément d'un volume insuffisant. Citons p.ex. la société Plastoil, à Baar (www.plastoil.com) qui, par la récupération de déchets plastiques de qualité, arrive à retransformer ces déchets en pétrole, ou l'entreprise Innoplastics, à Eschlikon (TG) (www.innoplastics.ch). Pour permettre à ces filières d'être performantes, il est important de pouvoir les alimenter en déchets plastiques de qualité, ce qui passe nécessairement par la mise en place d'un tri sélectif.

Il est de notre responsabilité politique d'avancer dans cette voie du tri à la source et de la valorisation. Ne rien faire, tel que le propose la commission, n'est pas une solution. A cela s'ajoute un problème économique évident, dans la mesure où les déchets plastiques remplissent nos poubelles et augmentent donc sensiblement le volume de celles-ci, avec pour conséquence un accroissement de la taxe au sac qui est payée par les ménages. Or, et parallèlement, notre commune ne paie pas une taxe d'élimination des déchets au volume, mais au poids. Il y a donc une injustice manifeste à prélever une taxe sur le volume tout en supportant un coût d'élimination calculé sur le poids. Le citoyen paie donc certainement son sac poubelle trop cher par rapport au coût d'élimination des déchets plastiques correspondants.

La mise en place d'un système sélectif de récupération des plastiques ne coûterait pas grand-chose à la commune. Au contraire, il s'agirait d'un service utile à tous les citoyens, permettant à ceux-ci de diminuer sensiblement le volume de leurs sacs poubelles. Il ne s'agit donc pas de comprendre les très importantes résistances à mettre en place un système de tri sélectif, ne serait-ce que partiel pour certains plastiques bien identifiés. Cette résistance ne peut s'expliquer que par l'absence de volonté politique, dont nous savons aujourd'hui qu'elle est la clé pour avoir à l'avenir un système de valorisation des plastiques non seulement performant sur un plan économique, mais également sur un plan écologique. Cette motion ne demande pas grand-chose, si ce n'est d'ajouter une ou deux possibilités de ramassages complémentaires à la déchetterie pour participer de manière utile à la mise en place de filières performantes. Elle permet

également de rendre plus juste la taxe au sac qui, nous l'admettons tous, n'est pas toujours adéquate, en particulier s'agissant de déchets particulièrement légers mais volumineux. Au vu de l'absence de véritables inconvénients à la mise en place d'un tri sélectif dans le domaine de la récupération de plastiques, il espère que, malgré le rapport de la commission, le Conseil sera convaincu de l'utilité d'avoir une attitude proactive dans ce domaine en pleine évolution, afin de participer utilement à la création de véritables filières de valorisation des déchets, en particulier des déchets plastiques qui représentent aujourd'hui une part très importante des déchets ménagers. Il invite donc le Conseil à accepter cette motion en refusant les conclusions de la commission.

Mme G. Pasche estime que jeter les plastiques dans une benne, sans passer par les sacs taxés, va à l'encontre du principe du pollueur-payeur. On est tous d'accord qu'il faut trier et valoriser les déchets, mais il faut aussi tout faire pour diminuer la production des déchets plastiques. C'est la raison pour laquelle les Verts sont opposés à cette motion.

M. le Président indique, au sujet de la procédure de vote, qu'il s'est renseigné auprès du Service cantonal des communes et du logement. Il propose que le Conseil communal se prononce sur le fond, c'est-à-dire la prise en considération ou non de la motion, et non sur le rapport lui-même.

M. K. Egli pense que cette manière de faire n'est pas adéquate. Le Conseil a un rapport sous les yeux et doit se prononcer sur les conclusions de ce rapport.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une large majorité (une dizaine d'avis contraires et une abstention), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu la motion de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS) – « Récupération des plastiques : les promesses s'envolent. Les règlements restent »,
- Oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de ne pas prendre en considération la motion de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS) – « Récupération des plastiques : les promesses s'envolent. Les règlements restent » et de la considérer comme réglée.

10. Communication N° 13/2014 – Nouveaux collaborateurs nommés au sein de l'administration communale

Cette communication, qui a été distribuée, n'est pas lue.

* * * * *

M. O. Martin, municipal, revient sur la question posée par M. J.-Y. Schmidhauser lors de la dernière séance concernant les montants mis en réserve d'une année à l'autre pour des travaux budgétés non réalisés dans l'exercice prévu. Il rappelle que certains travaux ne peuvent parfois pas être exécutés selon le planning prévu pour diverses raisons (météo, retards dans les dossiers ou causés par des chantiers liés à d'autres intervenants, etc.). Ils sont donc exécutés et facturés l'année suivante. Il y a aussi certains travaux qui sont exécutés en fin d'année, ou à cheval sur deux années, et les factures finales ne nous parviennent qu'après le bouclage des comptes. Tous ces travaux ont été budgétés une année et ne sont passés dans les comptes que l'année suivante. Le budget étant déjà bouclé lorsque les demandes de mise en réserve nous parviennent, c'est donc pour des raisons éminemment pratiques et simplificatrices que ce mode de faire est appliqué. Il est d'ailleurs tout à fait licite, à la condition que cela concerne un objet précis dont la réalisation a été clairement décidée. Il est par contre évident que la comptabilisation de dépenses non effectuées pour épuiser un crédit budgétaire afin d'en éluder un autre au cours de l'exercice suivant est une pratique non autorisée. Ces comptes ne sont pas des réserves cachées, comme le laissait entendre M. J.-Y. Schmidhauser, ils apparaissent aux postes 9200 et dans les comptes de charge concernés. Ils sont contrôlés et listés à la page 30 du rapport de la fiduciaire, dont la commission de

gestion reçoit un exemplaire. Les montants mis en réserve en 2013 pour des travaux à exécuter en 2014 concernent quatorze objets, pour un total d'environ fr. 257'000.--. Avec des montants de cet ordre (moins de 0.5% du budget), nous sommes donc assez loin de fausser les comptes de l'année. Pour ce qui est des moins-values de dépenses, il existe deux pratiques possibles, soit en les passant au crédit du compte de charge concerné, soit, comme pratiqué à La Tour-de-Peilz, en les passant en recettes.

M. O. Wälchli, municipal, souhaite répondre aux questions posées lors de la dernière séance par Mme G. Pasche concernant la mise à disposition des infrastructures sportives. La Municipalité n'a pas connaissance d'une correspondance qui se serait perdue dans les méandres de l'administration communale. De plus, aucun club n'a adressé une quelconque relance à ce propos depuis la dernière séance. Les critères d'attribution des salles de sport sont : en priorité les sociétés locales et associations sportives sans but lucratif, puis les associations et sociétés régionales et enfin les clubs ou personnes exerçant une activité sportive à but lucratif. La commune ne possède pas de chiffres concernant les taux d'occupation par société et ceux-ci ne serviraient en soi à rien s'ils étaient traités tous seuls. Il se dit surpris des propos tenus concernant le peu de support auprès des clubs. Le service Sport et Jeunesse est à la disposition des clubs pour les aider dans l'organisation de manifestations. Il coordonne les demandes et, pour sa part, il n'a pas connaissance du fait que la Commune n'aurait pas répondu favorablement à une requête, dans la mesure de ses possibilités bien sûr. Qu'il s'agisse de don financier, de mise à disposition de matériel type sonorisation, bancs, tables, poubelles, ou du service de conciergerie, la Commune soutient toute organisation des sociétés locales. Notons de plus que, contrairement à Vevey ou au Canton, les infrastructures sportives communales sont mises gratuitement à disposition des clubs. La Municipalité estime que cela constitue déjà un support non négligeable. Il espère que ces réponses satisferont Mme G. Pasche et qu'elles pourront faire office de réponse écrite à son intervention.

Mme G. Pasche se déclare satisfaite de ces réponses.

M. le Syndic revient sur l'intervention de Mme Ch. Rithener, lors de l'adoption des comptes et de la gestion, relative à l'activité de Montreux Vevey Tourisme et aux propos tenus par le directeur du Musée suisse du jeu. Une rencontre a eu lieu avec MM. F. Margot, président de Montreux Vevey Tourisme et Ch. Stürni, directeur. Montreux Vevey Tourisme ne fait pas de campagne ciblée par rapport à l'une ou l'autre des communes, il s'agit d'une démarche de promotion globale de la zone couverte par Montreux Vevey Tourisme, qui va de Villeneuve à Lutry. Il est évident qu'il y a malgré tout un certain nombre de retombées pour La Tour-de-Peilz, ne serait-ce que par rapport aux emplois qui sont liés directement ou indirectement au tourisme. Une enquête a été réalisée il y a une dizaine d'années au niveau cantonal pour mesurer les retombées économiques du tourisme. Ces enquêtes coûtent assez cher et ne peuvent pas être faites par notre office qui ne dispose pas des moyens financiers nécessaires. On peut par contre mesurer des éléments qui sont plus indirects, comme le nombre de nuitées dans les deux établissements hôteliers que compte notre commune. Une partie de ces nuitées sont d'ailleurs générées par le centre de réservation de Montreux Vevey Tourisme, ou par le biais de sites internet internationaux. Montreux Vevey Tourisme a pour habitude d'accueillir chaque année un certain nombre de journalistes étrangers pour leur faire découvrir la région. Cette année, une de ces séances s'est tenue dans le cadre du Musée suisse du jeu. Un article est paru au mois de juillet dans la revue de la compagnie aérienne Swiss, consacré à la plage de la Maladaire. Cela n'a pas forcément un lien direct avec l'activité de Montreux Vevey Tourisme, mais il est évident qu'à un moment ou à un autre, l'un ou l'autre de ces journalistes qui ont visité la région, pilotés par Montreux Vevey Tourisme, a écrit cet article. A noter également que le site internet du Musée suisse du jeu a été réalisé à l'aide d'un module mis au point par l'office du tourisme vaudois et mis à disposition de certains prestataires via Montreux Vevey Tourisme. On peut citer encore la question des bancs parlants, qui permettraient aux hôtes de passage de s'asseoir pour avoir une évocation d'un personnage ayant vécu dans la région. Ces bancs étaient devenus assez obsolètes et rencontraient passablement de problèmes techniques, mais un nouveau projet, faisant appel aux technologies modernes, a été mis sur pied et un certain nombre de ces bancs seront situés sur le territoire de notre commune. Le projet existe également de développer l'accueil et la visibilité de Vevey et de sa région avec l'arrivée du Chaplin's World. La Tour-de-Peilz devrait progressivement être intégrée dans ce projet « Enjoy Vevey ». Lui-même fait partie du groupe de travail mis sur pied pour ce projet en sa qualité à la fois de syndic, de président du Conseil de fondation du Musée suisse du jeu et de président de la commission intercommunale de la taxe de séjour. La commission de gestion ayant prévu une visite de MVT cette année, d'autres informations pourront donc être données et certains chiffres pourront figurer dans le cadre du budget. Quant au film présenté lors du lunch de printemps, il s'agissait d'une première version. Montreux Vevey Tourisme ne disposait pas d'images de La Tour-de-Peilz, ce qui fait que notre commune n'apparaissait pas dans cette présentation. Ceci a entre-temps été corrigé puisque des images ont été prises depuis lors et qu'elles seront intégrées dans la version finale qui sera disponible sur YouTube.

11. Propositions individuelles et divers

M. E. Mamin, en sa qualité de président et fondateur de l'association Je guide tes pas, se dit très touché et tient, au nom du comité, à remercier le Conseil, et plus particulièrement M. R. Sendra, pour le don des jetons de présence de la dernière séance. Cette association existe depuis 2008 et chaque franc versé à cette association est redistribué intégralement à ses membres, ce qui n'est malheureusement pas le cas de toutes les associations, fédérations ou fondations qui concernent le monde du handicap visuel. Depuis 20 ans, un groupe de malvoyants se réunissait deux jeudi après-midi par mois, dans le cadre de l'Escale, sous l'égide de la Fondation asile des aveugles à Lausanne. Le contrat a été cassé et cette possibilité n'existait plus depuis le mois de juin. L'association Je guide tes pas a repris ces activités en collaboration avec l'Escale. Si quelqu'un au sein du Conseil a dans sa famille ou ses amis des personnes malvoyantes qui aimeraient prendre part à des jeux, des concerts, des excursions, elles peuvent s'adresser directement à l'Escale qui leur enverra un programme de ces activités.

M. G. Chervet remarque que la commission de recours en matière d'impôts, dont tout le monde dit qu'elle ne siège jamais, va devoir siéger puisqu'il y a eu un recours. Il demande donc aux membres de cette commission de se réunir à la fin de la séance pour fixer une date de séance.

Mme Ch. Rithener remercie le Syndic pour ses réponses relatives à Montreux Vevey Tourisme. Elle a bien compris qu'il n'y avait pas de campagne ciblée sur les localités, mais de là à une omission complète, il y a une certaine marge. Des choses semblent toutefois en cours et elle s'en dit heureuse. Montreux Vevey Tourisme nous dit que le film a été réalisé dans une certaine précipitation et qu'ils n'avaient pas d'images de La Tour-de-Peilz. Il semble que cela ait été heureusement corrigé. D'autre part, on lui a signalé que les bus qui s'arrêtent à la place du Temple indiquent dorénavant aussi « Musée du jeu ». Les choses progressent donc et c'est tant mieux.

Profitant de cet été et de la météo qui n'incitait pas à la baignade, elle a effectué des balades à pied dans notre commune. Elle a constaté que le trottoir qui passe devant le manège de Villard et qui va jusqu'au carrefour rte de Blonay-chemin du Crotton est difficilement praticable. C'est un sentier étroit fait de gravillons que l'on recharge de temps en temps. Le bord de route en goudron s'effrite, il y avait des ornières et de la boue en permanence cet été. Ces conditions de cheminement sont déplorables et elle souhaite que la commune envisage une amélioration pour le confort des nombreux promeneurs qui passent à cet endroit.

Sa 2^{ème} demande concerne l'éventualité de faire à La Tour-de-Peilz ce qui se pratique à la déchetterie de St-Légier, c'est-à-dire la mise à disposition gratuite pour les habitants de compost, à raison d'un à deux seaux par passage. Ce compost est amené à St-Légier au retour de l'évacuation des déchets verts. Il est très utile et fait tout son effet dans les plates-bandes. St-Légier réceptionne environ une fois par mois 15 m³ et les met à la disposition des habitants qui sont très heureux de ce système. Elle suggère donc que notre commune se renseigne et envisage la possibilité d'imiter ce qui se fait à St-Légier.

Elle encourage enfin chacun à assister au spectacle Cyrano de Bergerac qui sera donné par le théâtre élisabéthain à la place des Terreaux. Outre les spectacles pour adultes, il y aura aussi des spectacles pour les enfants. Réservons bon accueil à cette troupe !

M. O. Martin pense qu'il y a une alternative au fait de longer la route cantonale, qui n'est pas forcément un cheminement très intéressant. Il suffit de suivre le chemin du Crotton, de monter le chemin de Villard jusqu'à l'autoroute et de rejoindre ensuite le pont où le trottoir en dur continue.

M. J. Devenoge intervient au sujet de l'enquête publique qui a eu lieu cet été pour la création d'un ponton à la plage de la Maladaire. Cette plage est à son avis réservée aux baigneurs et nageurs de toutes catégories pour y pratiquer des sports nautiques de loisirs. La création de ce ponton permettra aux bateaux à rame, à voile ou à moteur d'aborder la plage, aux visiteurs de profiter de se baigner et de nager, mais aussi de se rendre au café-restaurant de la Maladaire. Ce sera un plus pour les navigateurs et le restaurateur, bien que l'endroit soit déjà saturé en période estivale. La création d'un ponton n'est pas contestée, mais l'emplacement prévu n'est pas adéquat. La tranquillité des baigneurs sera perturbée par la navigation des embarcations. Cette réalisation fractionnera l'actuel espace de détente en trois parties. Pour la sécurité des embarcations, il faudra mettre en place des ancrages résistant aux vents très violents à cet endroit, auxquels s'ajouteront des bouées et des chaînes. Une zone sera interdite d'accès aux baigneurs. Comme on le sait, les interdictions ne sont pas toujours prises en compte. Pour qu'elles soient respectées, il faudrait un surveillant en permanence, de nuit comme de jour. Or, un gardien occupé en cuisine ne constitue pas un gage de sécurité. Aujourd'hui, certains individus se font un malin plaisir à défier l'autorité, à braver les dangers, et les moins habiles sont malheureusement souvent victi-

mes de leur imprudence, tel ce jeune campeur qui s'est noyé le 19 août dernier à cause des vagues qui étaient particulièrement fortes ce jour-là. Cet emplacement est réservé aux baigneurs avant tout. Cette intention ne doit pas être transgressée. Dès 1993, il s'est approché des milieux politiques de notre commune. Pour mémoire, le Conseil communal s'est déjà prononcé, pour ces mêmes raisons, contre la création d'un ponton. Face à l'insouciance de la Municipalité, il demande

- de renoncer à cette réalisation et de chercher un autre emplacement, compte tenu du fait que le risque de collision avec les baigneurs est prévisible
- si la Municipalité compte présenter un préavis lors de la réalisation

Il souhaite obtenir une réponse écrite à ces questions.

M. G. Vernez constate que le dossier relatif à l'aménagement d'un passage piétonnier au bord du lac piétine. Pour avancer dans ce projet, la priorité des priorités reste l'étude d'un tracé riverain. Il rappelle que l'initiative « Pour un accès public aux rives du lac » a été acceptée par les Boélands en novembre 2010. Le parti socialiste de La Tour-de-Peilz – majoritairement favorable à l'initiative – ne détenant pas la majorité politique, il est donc absolument clair que cette initiative aurait été refusée si elle n'avait pas obtenu le soutien d'électeurs qui traditionnellement votent à droite ou au centre. Voilà dix ans maintenant que les initiants essaient d'obtenir l'application, à l'échelle locale, du Plan directeur cantonal des rives du lac, voté en 2000 par le Grand Conseil. Ils tentent également d'obtenir le respect de la volonté populaire exprimée en novembre 2010. Ils ne peuvent donc que déplorer l'opposition farouche et répétée de la Municipalité, mais aussi du Conseil communal, et de leur majorité de droite, malgré le fait que la faisabilité du chemin ait été démontrée tant sur le plan institutionnel, technique qu'environnemental. Il a pour sa part l'intime conviction que le credo de certains membres du Conseil consiste à défendre la propriété privée de manière idéologique ou dogmatique, au détriment de l'intérêt général. Il lutte pour que la volonté populaire soit non seulement entendue, mais se concrétise. Il voudrait à tout prix éviter de renforcer la rumeur qui dit : « à quoi sert-il de voter puisqu'ils font ce qu'ils veulent ? ». C'est avec amertume et écoeurément qu'il constate parfois que seules les décisions des tribunaux permettent de franchir des étapes aboutissant à l'accès effectif, d'une part à la volonté populaire et, ici, aux rives du lac. De son côté, il a eu l'occasion d'entendre des membres de la CRL, commission cantonale qui regroupe plusieurs services, et a pu apprécier leur attitude très positive et constructive pour faire avancer ce dossier. Comme le bureau d'ingénieurs chargé de l'étude du passage riverain a déjà été désigné en février 2012 par une délégation conjointe de la Municipalité et du Canton, il semble évident que la priorité des priorités, à savoir l'étude d'un tracé, ne présente plus d'écueils importants pour passer à l'acte, ceci sans manœuvres dilatoires. Cela l'amène à poser trois questions à la Municipalité :

- 1) Quand la Municipalité communiquera-t-elle au Conseil l'état de ses démarches pour l'établissement d'un nouveau tracé ?
- 2) La Municipalité a-t-elle l'intention, pour définir le tracé du chemin piétonnier, d'utiliser les servitudes publiques existantes ?
- 3) La Municipalité estime-t-elle que l'infime minorité qui pourrait être gênée par le projet riverain est plus importante que l'ensemble des habitants de notre commune ?

Mme G. Pasche tient à apporter quelques précisions. Le président de la commission cantonale des Rives du Lac (CRL) a envoyé à l'association des Rives du Lac un mail en juin 2014. Ce message était assez prometteur et donnait l'impression que la Municipalité et la CRL s'étaient mises d'accord sur un certain nombre de points. Dans ce document, que la Municipalité a reçu en copie, il est précisé que :

- 1) « Le service "Urbanisme et travaux publics" a pour tâche de mandater une étude pour recadrer et affiner le tracé de cheminement par tronçons, plutôt que dans son ensemble (de manière à faciliter sa réalisation) »
- 2) « Une telle étude peut être financée à hauteur de 50% par la CRL », ce qui induirait pour la commune un engagement financier inférieur à fr. 200'000.-- pour l'ensemble du tracé. Pour rappel, les frais de l'étude du tracé avaient été estimés par les EDMS SA de Genève, bureau désigné par un jury comprenant des représentants de la commune, à fr. 400'000.— environ
- 3) « Une information technique sur ce dossier sera assurée par le biais d'une communication de la Municipalité au Conseil communal »

De ce fait, elle souhaiterait obtenir des réponses aux questions suivantes :

- 1) Quand la Municipalité a-t-elle prévu de faire une communication à l'intention du Conseil communal ?
- 2) Quand la Municipalité a-t-elle prévu d'engager un crédit d'étude pour définir le tracé du chemin piétonnier et quand va-t-elle mandater le bureau EDMS SA pour réaliser cette étude de faisabilité ?

Mme M. Keller tient à remercier la Municipalité et les services concernés qui ont donné une nouvelle vie aux jeux qui se trouvent au Petit-Bois. Cet espace était déjà très fréquenté, mais il connaît aujourd'hui un essor formidable.

Mme A.-M. Arnaud intervient au sujet des horodateurs. Serait-il possible, pour conserver la Poste à La Tour-de-Peilz, que toutes les places situées devant la poste soient d'une durée de 15, voire 30 minutes et gratuites ? De plus, pour préserver les petits commerçants, pourrait-on prévoir une gratuité d'une demi-heure pour les places de la Grand-Rue et de l'avenue de la Gare ?

M. le Syndic rappelle que dans le cadre du préavis relatif aux horodateurs, la commission avait émis un vœu concernant l'instauration de quelques places de parc 15 minutes en relation avec la poste. Il a été tenu compte de cette demande. Deux places sont concernées, mais il n'a jamais été question pour la Municipalité de généraliser ce principe. Cela était clairement mentionné dans le préavis, tout comme il était clairement dit qu'à partir du moment où le parking souterrain était ouvert, l'objectif principal était que les voitures descendent dans ce parking, et que donc les places de parc du centre-ville seraient payantes. Pour l'instant, cette position reste.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21 h 30.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

F. Glauser

C. Dind